



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil seize, le trente janvier à 14 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

Date de convocation : 22/01/2016

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P.
et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absent excusé : Mr LESBROS JM..

Objet: redevances EAU/ASSAINISSEMENT 2016 - tarifs -

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des redevances Eau/Assainissement 2015; Ainsi que le montant des dépenses 2015 en analyses (2 655€) en raison des problèmes de conformité de l'eau avec le montant des travaux à réaliser en 2016, qui en découle, **56 626.00€ HT** (T1=20 326€ + T2=36 300€) normalement financés à 80% ,de façon à ne plus connaître ce problème; il propose cependant de ne pas augmenter le tarif des redevances qui sera toutefois un peu augmenter du fait des taxes modernisation et pollution imposées par l'Agence de l'Eau.*

A l'unanimité des membres présents, les tarifs suivants sont validés pour 2016 :

- ❖ **redevance "eau" particulier = 125.60€ TTC**
100.20+Taxe Pollution (0.29) avec une TVA à 5.5%
- ❖ **redevance "assainissement" particulier = 78€ TTC**
60.52+Taxe Modernisation (0.16) avec une TVA à 10%
- ❖ **Règlement de service = 80€ TTC** pour une fermeture et **80€ TTC** pour une réouverture
- ❖ **coefficients pour les forfaits professionnels=** il s'agit d'une redevance "particulier" multiplié par le coefficient correspondant à l'établissement :
 - Centre de Vacances (400 pers. et +) = **coeff12**
 - Centre de Vacances (200 pers.jusqu'à 400) = **coeff 6**
 - Centre de Vacances (jusqu'à 200 pers.) = **coeff 3**
 - Restauration avec Hébergement = **coeff 3**
 - Petit Commerce = **coeff 1**
- ❖ **les redevances seront facturées par moitié au semestre** (avril et septembre)

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2016 004-210400909-20160130-DE_2016_005-DE



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus